

Commune de PONT DE CHERUY

## Extrait du registre des délibérations du Conseil Municipal

n°64/2021

L'an **deux mil vingt et un**, le **07 décembre**, à 19 heures, le Conseil Municipal de la Commune de Pont de Chéruy, dûment convoqué, s'est réuni à huis clos, salle du Conseil, à l'Hôtel de Ville, sous la présidence de Monsieur Franck **BRON**, Maire.

**Présents** : M. Franck **BRON**, Mme Martine **BLACHE**, M. Jean-Louis **ANDREU**, Mme Pauline **BON**, M. Philippe **LAURENT**, Mme Sandra **CAMPOY**, M. Philippe **ZUCCARELLO**, Mme Pascale **MERCIER**, M. Daniel **POIRIE**, Mme Eugénie **GRAND**, MM. Philippe **DANGELY**, Sébastien **BLACHE**, MM. Steve **BIANCHI**, Franck **LAURENT**, Mme Catherine **LEPETIT**, M. Lébicha **MANOUKIAN**, Mme Christine **TROUBA**, M. Axel **SIMIAN**, Mme Monique **RAVOUNA**, M. Jean-Pierre **DEBRAY**.

**Procurations** : Mme Josiane **PAVIET-GERMANOZ** (pouvoir à M. Philippe **ZUCCARELLO**), Mme Danka **DRAGOJLOVIC** (pouvoir à M. Jean-Louis **ANDREU**), M. Dimitri **KOKKINIDIS** (pouvoir à Mme Pauline **BON**), Mme Isabelle **ROUSSET** (pouvoir à M. Philippe **LAURENT**), Mme Fadoï **AQADDOURI** (pouvoir à Mme Eugénie **GRAND**), Mme Caroline **FERRAND** (pouvoir à Mme Martine **BLACHE**), M. Florian **D'ANGELO** (pouvoir à M. Lébicha **MANOUKIAN**), M. Anthony **NIAVET** (pouvoir à M. Jean-Pierre **DEBRAY**), Mme Farah **GUILLAUMONT** (pouvoir à Mme Monique **RAVOUNA**).

M. Axel **SIMIAN** a été élu Secrétaire de séance.

### OBJET : RESSOURCES HUMAINES – CONTRAT CADRE 2022 POUR TITRES RESTAURANT.

#### Exposé du Maire

Depuis 2011, le Centre de Gestion de l'Isère propose aux Collectivités Territoriales d'adhérer à un contrat cadre pour la délivrance de titres restaurant en faveur de leurs agents. Cette disposition résulte de la Loi du 19 février 2007.

Les agents de la Commune bénéficient de cette prestation depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2003 et ce, avec un coût diminué grâce à la participation de l'employeur, à savoir 50 % du montant unitaire du titre restaurant.

Renouvelé par délibération du 19 octobre 2017, le contrat actuel se termine le 31 décembre 2021.

Le Centre de Gestion de l'Isère a donc lancé un appel d'offres et deux prestataires ont été retenus à l'issue de cette consultation, à savoir :

- SODEXO pour des chèques déjeuner en version papier.
- EDENRED pour des chèques déjeuner en version dématérialisée (carte).

Après réflexions, nous vous proposons d'adhérer au nouveau contrat cadre pour le lot n° 1 et de fixer la valeur faciale du titre restaurant à 5 €. Le contrat prendra effet au 1<sup>er</sup> janvier 2022 pour une durée de quatre années.

Vous voudrez bien statuer.

---

### Décision

Le Conseil, après avoir entendu l'exposé du Maire et après en avoir délibéré :

☞ Décide d'adhérer au contrat cadre mutualisé à la date du 1<sup>er</sup> janvier 2022 pour une durée de quatre années et ce, pour le lot n° 1 – SODEXO – chèques déjeuner en version papier.

☞ Fixe la valeur faciale du titre restaurant à 5 €.

☞ Fixe la participation de la Commune à 50 % de cette valeur faciale.

☞ Autorise le Maire à signer avec le Centre de Gestion de l'Isère, la convention d'adhésion à ce contrat cadre 2022.

**Délibération adoptée à l'unanimité.**

Pour copie certifiée conforme  
Pont de Chéruy, le 08 décembre 2021  
Le Maire,

